



N° 3

Novembre 2020

LA VIE DE NOTRE COMMUNE



*Bonne*  
*année*  
**2021**

Raymond HOUEIX, Maire de Le Cours et son Conseil municipal vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et ont le plaisir de vous convier à la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 16 janvier 2021 à 15h00 (si les conditions sanitaires le permettent), à la salle communale de Priziac.



## Coursiennes, Coursiens, Inscrivez-vous au concours de maisons décorées !

Après le succès de l'année dernière, la municipalité souhaite renouveler l'évènement et vous propose de **décorer vos maisons** à l'occasion des fêtes de Noël.

L'objectif de cette année est d'animer la commune et de l'embellir en cette période un peu perturbée. Soyez inspirés, créatifs et imaginatifs... **Amusez-vous !**

Il vous suffit de vous inscrire au concours en complétant ou recopiant le bulletin de participation ci-dessous et de le déposer à la mairie avant le **18 décembre 2020**.



**1er Prix : 100 €**

**2ème Prix : 75 €**

**3ème Prix : 50 €**

Un prix (sous forme de chèque cadeau) sera attribué aux trois premiers, un lot de consolation aux suivants. La remise des prix aura lieu le samedi 16 janvier 2021 lors de la cérémonie des vœux de la municipalité.

----- à découper ou à recopier -----

### Bulletin de participation - Maisons décorées 2020

NOM ..... Prénom .....

Adresse .....

Téléphone .....

Date

Signature

## DECHETS.



La commune a constaté une augmentation massive de dépôts de déchets en tout genre (sacs d'ordures ménagères, cartons, encombrants, etc.) dans divers endroits. Il est rappelé aux coursiens que tout dépôt sauvage est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975. Questembert Communauté a investi beaucoup d'argent (en réalité notre argent à tous) afin de réaliser deux déchèteries modernes et fonctionnelles <https://www.questembert-communaute.fr/services/dechets/> pour accueillir tous nos déchets que nous ne mettons pas dans les sacs jaunes ou dans la poubelle ménagère. L'accès aux déchèteries est entièrement gratuit et personne ne juge ce que les habitants y apportent. Utilisons un service qui est financé par la redevance « déchets » donc par tous.

*Ce que dit la loi : « Les articles L541-2 et L541-3 du Code de l'Environnement définissent la responsabilité des producteurs de déchets et l'article R635-8 du code pénal classe en contravention de la 5ème classe (jusqu'à 1 500 €) le fait de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet, de quelque nature qu'il soit ».*

Tout dépôt constaté fait l'objet d'un procès-verbal, exposant le contrevenant à payer le coût de cet enlèvement, ainsi qu'une amende pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Les contrevenants encourent aussi la confiscation du véhicule ayant servi au délit. Le fait d'abandonner sacs, cartons, autres déchets et même emballages ou bouteilles à côté des bornes d'apport volontaire est aussi considéré comme un dépôt sauvage.

**IMPORTANT : En cas de découverte d'un dépôt, merci de ne pas y toucher et de prévenir la mairie soit par téléphone, soit par mail en y indiquant le lieu et la date de découverte. Ainsi, nous ferons le nécessaire pour que les déchets soient enlevés et que le contrevenant soit identifié.**

Il est également strictement interdit de déverser ses déchets verts (tonte de gazon, tailles de haies...) dans les fossés ou chemins d'exploitation et ruraux de la commune, ou dans le bois voisin. Ces accumulations de déchets verts sont sources de désagréments et, surtout dans les fossés, gênent le libre écoulement des eaux.

Le brûlage des déchets verts est strictement interdit par circulaire ministérielle du 18 novembre 2011. En effet, le brûlage des déchets est source de nuisances pour le voisinage, nuit à l'environnement et à la santé par l'émission de substances polluantes, émet des gaz à effet de serre qui nuisent au climat et peut également être la cause de la propagation d'incendies. Les déchets végétaux doivent donc impérativement être déposés à la plateforme de déchets verts. **Attention : souches interdites et diamètre maximal de 10 cm. Il serait dommage de fermer ce dépôt ou de restreindre son utilisation de façon à organiser une surveillance.**

## LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL.

Les compte rendus des réunions de conseils sont disponibles sur le site internet :

<https://le-cours.questembert-communaute.fr/> puis choisir « vie communale » puis « conseils ».

Ils sont également affichés pendant un mois minimum devant la mairie ou également consultables en mairie à tout moment aux heures d'ouverture de la mairie.

## LES TRAVAUX DU BOURG.

L'achèvement des travaux de réaménagement du bourg et les voiries extérieures.

Bilan financier et la décision de mettre le bourg à 30 km/h dans son ensemble.

Dernière tranche : 226 000 € HT au total pour cette tranche. 28 600 € de l'état, 60 000 € du département, la subvention des amendes de police à venir... un total de subventions de l'ordre de 103 000 € HT pour cette 3<sup>ème</sup> tranche. C'est 123000 € HT qui reste à charge de la commune pour cette année. Sur l'opération totale de l'aménagement du bourg (réalisée en 3 tranches sur 3 ans et demi), la commune a eu à déboursier 350 000 € HT étalés sur 3,5 années de 2017 à 2020, soit environ 100 000 € par an. Ces travaux réalisés, contrairement aux routes de la commune, s'inscrivent dans le temps long. On peut considérer que sur les 30 années à venir, seuls des travaux d'entretien mineurs seront nécessaires.

La commune a aussi décidé de mettre la limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble du bourg. Les compléments de signalétique et les peintures au sol sont réalisés sauf pour les antennes route Molac et route Priziac. Elles seront faites un peu plus tard en fonction de la météo.

Sur les voiries extérieures au bourg, les voies communales à charge de la commune reçoivent environ 30 000 € HT d'investissement par an. Après la route de Priziac aux Landréaux et la route de Caranné y compris l'intérieur du village, nous nous attacherons à réaliser la rénovation des routes de Priziac et de Coquily entre 2021 et 2022. Les routes les plus fréquentées sont réalisées en « Enrobé à froid », une assurance de longévité plus importante que le « bi couche » ou même le « tri couche ».

Quelques photos de Jacky KOCH (riverain des travaux) :



**Mouvement de grève chez les hirondelles face à la fermeture programmée de l'aéroport du Calvaire Le Cours**

**Dernier vols avant fermeture de l'aéroport du Calvaire**



## PAEJ

### Le Point Accueil Ecoute Jeunes s'adresse :

- Aux jeunes de 12 à 25 ans, rencontrant des difficultés : mal-être, problèmes de scolarité ou d'insertion, vie familiale, conduites à risques;
- Aux familles confrontées à des difficultés avec leurs enfants

Le PAEJ vous accueille à **Questembert, le mercredi de 16h à 18h**, dans les locaux du **Pôle Jeunesse, rue Jean Grimaud** (près du Carrefour Market)

D'autres accueils existent à Vannes, Grand-Champ.

Pour prendre contact avec la coordinatrice du PAEJ :

**06 48 60 62 40** [contact@paej-paysdevannes.fr](mailto:contact@paej-paysdevannes.fr).

L'accueil est anonyme, confidentiel et gratuit.

## Le permis à un euro par jour, comment en profiter ?

**LE PERMIS  
A UN EURO  
PAR JOUR**

La sécurité routière vient de lancer une campagne à destination des jeunes habitants ruraux, et de leurs parents, afin de mieux leur faire connaître le dispositif du « permis à un euro par jour ».

Le principe est de permettre aux jeunes de s'inscrire aux cours préparatoires au permis avec un système de financement aidé, au sein d'écoles de conduite labellisées partout en France.

Vous pouvez visualiser le communiqué de presse en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/le-permis-un-euro-par-jour-comment-en-profiter>

## SAM : Celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas



La fin de l'année se prête plus à faire la fête, mais pour qu'elle se termine bien, pas de vacances pour Sam (Sans Accident Mortel). L'alcool reste en cause dans près d'un accident mortel sur 3 chez les jeunes.

Dans cet article, vous trouverez une interview du Dr Jean-Pascal Assailly répondant à la question : Pourquoi pour de nombreux jeunes l'alcool est devenu indissociable de la fête ? Vous y trouverez, également, les conseils de SAM pour s'amuser en cette période.

En cliquant sur le lien ci-dessous, vous pourrez lire l'article dans sa globalité :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/actualites/pour-les-fetes-et-retrouvailles-estivales-noublie-pas-dinviter-sam>



Nous ne savons pas si votre cinéma sera à nouveau ouvert quand cet article paraîtra !

Si c'est le cas, toutes nos séances et événements seront publiés sur notre site :

[www.iris-cinema-questembert.com](http://www.iris-cinema-questembert.com).

Vous pouvez également suivre l'actualité du cinéma Iris sur [www.facebook.com/iriscinema](https://www.facebook.com/iriscinema)

Désormais, la mise en place de la nouvelle billetterie vous permet **d'acheter et réserver vos billets en ligne**.

L'équipe, ses salariés et ses 80 bénévoles, œuvrant à la caisse, à la projection, à l'animation et à la programmation est totalement engagée pour maintenir la vie du cinéma.

La programmation sera adaptée à la nouvelle situation (horaires modifiés, diversité des propositions, reprises). Notre protocole sanitaire s'adaptera aux dernières directives nationales, départementales ou communautaires. Vous pourrez fréquenter le cinéma en toute sécurité. Nous poursuivons le rythme des animations : Cinéfilous, Ciné Seniors, Ciné Débats, mois du film documentaire, Ciné Club. Nous espérons aussi le retour des retransmissions d'opéras, ballets, concerts...

Nous vous espérons nombreux à la reprise ; le cinéma Iris a besoin de votre fidélité.

L'association Iris-cinéma est ravie d'accueillir cette année encore de nouveaux adhérents actifs. Ils viennent renforcer nos équipes de bénévoles (à la caisse, à la projection, ou encore en appui technique et/ou administratif).

A bientôt à l'IRIS !

*Si vous souhaitez prendre contact avec nous pour plus d'informations*

• *notre adresse : [bureauca@iris-cinema-questembert.com](mailto:bureauca@iris-cinema-questembert.com)*

• *notre téléphone : 02 97 26 20 90.*

Pendant le confinement, profitez également de « La Toile », le service VOD de votre salle, accessible depuis notre site :

<https://www.la-toile-vod.com/cinemas/iris-cinema-questembert>

Cérémonie du 11  
novembre en  
effectif  
extrêmement  
restreint



# L'AMICALE LAÏQUE

## De Le Cours

L'Amicale Laïque est composée de membres, des parents volontaires qui ont leurs enfants à l'école.

Le rôle de l'Amicale est de rapporter des fonds pour aider financièrement les enseignantes à réaliser leurs projets pédagogiques et les différentes sorties organisées pour nos enfants, ainsi que l'achat de matériel éducatif.

### Comment ?

L'Amicale organise des manifestations tout au long de l'année. Les bénéfices servent à financer les projets de l'école. Citons ainsi des manifestations des années précédentes : le concours de palets, le marché de Noël ou bien encore la fête de l'école...

Ces événements sont l'occasion de passer des moments conviviaux.

Cette année, par rapport aux restrictions Covid, le marché de Noël n'aura pas lieu.

Lors de son Assemblée Générale, le 7 Octobre 2020, la pérennité de l'Amicale Laïque est remise en question : faute de membres, l'association pourrait être dissoute. Suite à la mobilisation de parents, la réunion du 16 octobre permet de poursuivre l'association.

### Lors de cette réunion, le nouveau bureau a été élu :

**Présidente** : Magalie PAVY (Hugo CE1 - Alexis CM2)

**Vice-présidente** : Anne-Laure HEMON (Tim MS - Noam CE2)

**Trésorière** : Cécile DUJARDIN (Louison CP)

**Vice-trésorier** : Pierre CARRIER (Ambre CP)

**Secrétaire** : Sophie AUROY (Isis CM2)

**Vice-Secrétaire** : Maëlle GARAUD (Erell MS)

**Membres** : Coralie BAUCHET (Lucas MS), Karin BETIS (Margot GS - Juliette CE2 - Mina CM1), Nadège COSQUERIC (Mevy MS - Chelsea CP), Julien JOUANNIC (Mathéis CP - Lilwenn CM1), Laëtitia LE FLOCH (Lucie et Louana GS), Laura LORAI (Julien CM2), Marina SELO (Riwal CM2), Jessica SAINTPIERRE (Joey CP - Lily CM2), Steffi WEIHRAUCH (Valentin CE1 - Clémentine CM1).

### Actions à venir (sous réserve de l'évolution des restrictions Covid) :

**Vente de chocolats**      **Vente de sapins**

**Repas à emporter**      **Fête de l'école**

...

### Contact :

Pour tout renseignement, une adresse : [amicale.petitehirondelle@gmail.com](mailto:amicale.petitehirondelle@gmail.com)

ou Magalie **06 98 87 18 85** ou Anne-Laure **06 75 64 75 75**

N'hésitez pas à nous contacter !